



Règlement des gratuités sur le parcours de golf de Vuissens

Ce règlement a été validé par le Comité du Golf Club Vuissens, tout en suivant les recommandations de l'association faitière SwissGolf.

Le Golf Club de Vuissens offre la gratuité aux personnes suivantes et aux conditions suivantes :

- Les présidents et capitaines de club (pas des sections d'un club), 4 fois par an
- Les directeurs/managers de club, 4 fois par an
- Les collaborateurs d'autres clubs de golf en Suisse, 3 fois par an
- Les détenteurs d'un brevet sportif, 3 fois par an
- Les pros PGA Suisse ou tout autre PGA reconnue, non accompagné(e) de clients payant un green-fee, 3 fois par an
- Les détenteurs de la « Courtesy Card » distribuée par SwissGolf, 4 fois par an

Une fois les conditions atteintes, les personnes ci-dessus qui souhaitent revenir jouer devront s'acquitter d'un green-fee, et bénéficieront du tarif invité en vigueur.

Fait à Vuissens, le 04.08.25

Pour le comité

Fabrice Bernhard - Président